

Sous-Direction des Territoires  
Mission Animation de la Vie Sociale

**2023 DSOL 17** : Subventions (100 000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité.

## **PROJET DE DELIBERATION**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose, par le présent projet, de continuer à soutenir deux associations, le Mouvement ATD Quart Monde et Cultures du Cœur Paris, pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité. Ces actions répondent à l'objectif du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion qui vise à favoriser l'inclusion sociale dans tous les aspects de la vie de la Cité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de l'action cadre « promouvoir l'accès aux loisirs culturels et sportifs personnes en situation de grande exclusion et les personnes engagées dans un parcours d'insertion ».

Le Mouvement ATD Quart Monde mène diverses actions visant à aider les familles et les personnes à rompre leur isolement par l'accès à la culture et à la parole, en allant au-devant d'elles et en leur proposant des actions de qualité.

Ainsi, l'association développe plusieurs actions en direction des jeunes parisiens et de leurs familles :

- L'action « les savoirs dans la rue » prend la forme de bibliothèques de rue durant l'année scolaire qui consiste à réunir des enfants et leurs familles, tout près de chez eux avec pour objectifs de familiariser en priorité les enfants confrontés à l'échec scolaire ou en situation d'exclusion avec le livre et l'écrit, et de créer des moments d'écoute et d'échange entre les enfants, leurs familles et les animateurs. Elle se déroule sur l'espace public, particulièrement dans les quartiers populaires : Goutte d'Or (18<sup>e</sup>), les orgues de Flandres (19<sup>e</sup>), rue des Envierges (20<sup>e</sup>). Des animations ludiques et créatives sont également organisées chaque semaine dans le square Marcel Sembat (18<sup>e</sup>). Dans le prolongement de ces animations, un festival des savoirs et des arts est organisé chaque été en direction des enfants et des familles qui ne partent pas en vacances. \*

- Les ateliers artistiques et culturels (ateliers de peinture et de lecture pour les adultes) se déroulent à la maison ATD Quart Monde Ile-de-France. Des visites dans des musées (partenariat avec le musée du Louvre) et des vacances thématiques sont également organisées .

- L'association anime également l'Université Populaire Quart Monde Ile-de-France, temps de formation à la citoyenneté et à la démocratie. Cette action s'inscrit pleinement dans la volonté du mouvement ATD Quart Monde de permettre aux personnes en situation de précarité de participer au débat public.

- Accueil des personnes et familles à la rue : le mouvement ATD Quart Monde propose aux familles et personnes en difficulté (sans emploi, sans ressource, sans logement etc.) des sorties culturelles en petits groupes et des sorties familiales (bases de loisirs, séjours dans la Maison de l'association dans le Jura, ...), complétées par un accompagnement vers les services sociaux.

Bien que les activités aient été perturbées par la crise sanitaire, les bibliothèques de rue ont accueilli en 2021 près de quatre-vingt enfants par semaine. Les ateliers artistiques et culturels comptent en moyenne une vingtaine de participants. Les universités populaires réunissent entre 60 et 80 personnes chaque mois, dont la plupart vivent dans une grande précarité. L'association accompagne une vingtaine de personnes à la rue ainsi que des familles en grande précarité, dont la plupart sont logées dans des conditions précaires (logements exigus, insalubres, hôtels sociaux etc.).

Quant à l'association Cultures du Cœur Paris, elle met à disposition des places gratuites de spectacles et d'événements sportifs, via une plateforme numérique. L'association recueille ces places auprès de 110 partenaires culturels (Aime Paris, Musée Rodin, Ateliers BD, Mobilab...) et sportifs, les offre aux structures sociales partenaires qui les proposent ensuite aux publics qu'elles accompagnent. Cultures du cœur Paris assure l'interface entre les partenaires culturels et les structures sociales relais.

Elle organise également des actions de sensibilisation et d'éducation aux pratiques culturelles à destination des publics accompagnés et des travailleurs sociaux. Le projet ne consiste donc pas seulement à offrir des places mais comporte également une dimension pédagogique, de médiation, pour amener les personnes les plus désocialisées vers des pratiques culturelles.

Ainsi, l'action de Cultures du Cœur Paris constitue un levier de remobilisation des personnes en situation de précarité, qui s'intègre dans l'action globale d'aide à l'insertion sociale et professionnelle menée par les structures sociales qui accompagnent ces publics.

En 2021, ce sont 26.292 invitations gratuites qui ont été distribuées par 221 structures sociales « relais » parisiennes. Ces relais sont notamment des centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), des centres sociaux, des espaces parisiens d'insertion (EPI) et des associations recevant des allocataires du RSA, des structures dédiées aux jeunes (Mission Locale, foyers de jeunes travailleurs, antennes jeunes), des structures de santé (hôpitaux, centres maternels, centres médico-psychologiques) et des associations agissant dans le secteur social. Cette action a bénéficié à 2.309 personnes, dont plus de la moitié sont des personnes seules et isolées.

Durant l'année 2021, les actions menées par ces deux associations ont été perturbées par la crise sanitaire liée à la COVID-19, avec la fermeture durant une large période des équipements culturels. Les associations se sont toutefois mobilisées pour maintenir le lien avec leurs publics et les structures partenaires.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions pour les familles et les personnes en situation de précarité, je vous propose d'attribuer :

- une subvention de 50.000 € pour l'exercice 2023, en reconduction, à l'association Cultures du cœur Paris dans le cadre de la convention pluriannuelle du 9 février 2021,
- et de m'autoriser à signer une nouvelle convention pluriannuelle à l'association Mouvement ATD Quart Monde dont le texte joint au présent délibéré prévoit l'attribution d'une subvention en reconduction de 50.000 € au titre de l'année 2023.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DSOL 17** : Subventions (100 000 euros) à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture en faveur des jeunes parisiens, de leurs familles, et des personnes en situation de précarité.

## **Le Conseil de Paris**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions à deux associations pour leurs actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, de leurs familles et des personnes en situation de précarité, pour un montant total de 100.000 € au titre de l'année 2023 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20<sup>e</sup> arrondissement, en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission et Madame Carine Rolland au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission ;

### **Délibère :**

**Article 1** : Il est attribué une subvention de 50.000 € dans le cadre de la convention pluriannuelle 2021-2023 du 9 février 2021 à l'association Cultures du Cœur Paris, 76 rue Balard 75015 Paris, pour son action de prévention et d'accès à la culture. La subvention est fixée à 50 000 euros au titre de l'exercice 2023 (111082) (2023\_02739).

**Article 2** : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une nouvelle convention pluriannuelle avec l'association Mouvement ATD Quart Monde, 63 rue Beaumarchais 93 100 Montreuil, pour son action de prévention et d'accès à la culture dont le texte joint au présent délibéré prévoit l'attribution d'une subvention de 50 000 € au titre de l'année 2023 (11225) (2023\_03315)

**Article 3** : Les dépenses seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2023 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.